



TERRITOIRES DE CHASSE ET ASSURANCE

Nous avons sollicité notre partenaire assureur par l'intermédiaire de Pascal MOYSE. Il s'est prêté au jeu des questions/réponses afin de vous sensibiliser aux notions de responsabilité civile et vous permettre de vérifier que votre territoire de chasse est bien assuré.

FDC 05 : QUI ETES-VOUS ?

TERRASSUR Courtage : Je suis chasseur depuis plus de 40 ans, trésorier de mon ACCA, responsable petit gibier au sein d'une société de chasse, Lieutenant de Louveterie et enfin assureur spécialisé dans les assurances chasse depuis 2005.

FDC 05 : QUI DOIT ETRE ASSURE ?

TERRASSUR Courtage : Tous les acteurs ayant un rôle au sein du groupement de chasse et surtout lors de l'organisation d'une chasse et d'une battue, il est important que le contrat les identifie clairement afin de les protéger lors d'une mise en cause. La responsabilité personnelle de ces acteurs peut être recherchée :

- dirigeants du groupement de chasse,
- chefs de battues,
- chefs de ligne et de traque,
- traqueurs,
- bénévoles,
- accompagnants,
- gardes particuliers,
- piégeurs.

FDC 05 : QUELLES SONT LES ACTIVITES A COUVRIR ?

TERRASSUR Courtage : Les activités diffèrent en fonction notamment des effectifs, de la situation géographique et des modes de chasse pratiqués... Il est primordial de vérifier l'adéquation entre le contenu du contrat et les activités pratiquées.

- organisation de chasse et de battues,
 - activités et réalisation de travaux de toute nature liés à la gestion cynégétique et à la pratique de la chasse (corvées, aménagements du territoire, comptages, etc ...),
 - activités relatives à l'élevage de petit gibier et à la destruction autorisée des animaux,
 - organisation de séances de ball-trap ou de tir,
 - organisation de manifestations festives, concours canins, etc ...,
- de même que
- risques d'intoxications alimentaires (repas organisés par vos soins, venaison distribuée, etc ...),
 - installations et matériels mis à disposition ou propriété de votre groupement de chasse (miradors, chaises d'affût, etc ...),
 - dégâts causés aux récoltes sur pieds par le petit gibier sédentaire ou lâché.

FDC 05 : QUELLES GARANTIES SOUSCRIRE ?

TERRASSUR Courtage : La garantie Responsabilité Civile est indispensable, d'autres garanties peuvent venir en complément.

- garantie **responsabilité civile** pour toutes les activités listées ci-dessus,
- garantie **Accidents Corporels** prévoyant le versement de capitaux en cas de décès et d'invalidité afin de protéger les membres de votre groupement de chasse et les bénévoles participant aux activités,
- garantie **Protection Juridique** couvrant votre groupement de chasse sur le plan amiable et sur le plan judiciaire pour les litiges vous opposant à vos adhérents, vos démarches administratives, vos fournisseurs et prestataires de services

FDC 05 : POUVEZ-VOUS NOUS DONNER QUELQUES EXEMPLES D'ACCIDENT RELEVANT DE CE CONTRAT ?

TERRASSUR Courtage : Fort de notre expérience de plus de 15 ans en assurances chasse proposées à plusieurs milliers de territoires, les accidents les plus fréquents sont :

- collision entre un gibier chassé et un véhicule,
- dommages causés aux récoltes par le petit gibier,
- accident provoqué par du matériel défaillant (mirador, chaise de battue),
- erreur de placement par un chef de ligne ayant engendré un sinistre corporel,
- auto-accident lors de la découpe de la venaison par un membre du groupement de chasse (garantie accident corporel),
- intoxication alimentaire au cours d'une manifestation festive (loto du groupement de chasse).

La liste n'est pas exhaustive.

FDC 05 : QUELS CONSEILS POURRIEZ-VOUS DONNER AUX RESPONSABLES DE GROUPEMENT DE CHASSE ?

TERRASSUR Courtage : Chasser en toute sécurité est aussi important que de chasser en toute sérénité. C'est pourquoi, nous leur conseillons de vérifier la qualité des personnes assurées, les activités assurées, le nombre de personnes membres du groupement de chasse mentionné sur leur contrat, les montants de garanties et des franchises du contrat souscrit auprès de leur assureur actuel.

FDC 05 : QUEL EST LE COUT DE VOTRE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE GROUPEMENT DE CHASSE ET COMMENT SOUSCRIRE ?

TERRASSUR Courtage : Le coût de notre assurance est calculé sur la base du nombre de chasseurs composant le groupement de chasse.

Les adhérents territoriaux de la FDC 05 bénéficient d'une **réduction de 15 %** sur notre tarif grand public, réduction négociée par la FDC 05.

A titre d'exemple, pour un nombre d'adhérents ne dépassant pas 25, la prime annuelle TTC que nous proposons est de 160 € pour la garantie Responsabilité Civile.

La souscription s'effectue via le bulletin coupon-réponse figurant sur le document annexe.

Pour information, un contrat peut être résilié soit 2 mois avant son échéance principale, soit après la réception de l'appel de cotisation de l'année en cours dans le cas d'une augmentation.

Enfin, je me tiens à leur disposition afin de leur apporter toutes les précisions utiles.

